

Les mauvaises affaires du Château La Castille

Le domaine viticole, propriété du diocèse de Fréjus-Toulon, a été placé en redressement judiciaire. Fragilisé par le confinement lié à la Covid, le domaine a six mois pour assainir ses comptes.

Le miracle du vin n'aura pas eu lieu. Même pour le domaine solliès-pontois qui produit pourtant le vin de messe des paroisses du diocèse de Fréjus-Toulon. Le tribunal de commerce de Toulon a en effet décidé, hier, de placer le Château La Castille en redressement judiciaire. Une procédure qui avait été demandée par Emmanuel Jeanteur, l'actuel gérant du domaine.

À l'annonce de ce jugement, Emmanuel Jeanteur se montre d'ailleurs soulagé, plutôt qu'inquiet. « Aujourd'hui, toutes les recettes du domaine viticole sont immédiatement reversées aux créanciers, des banques pour l'essentiel. Le gel de la dette, qui dépasse le chiffre d'affaires annuel du château (2,2 - 2,3 millions d'euros en moyenne), va nous permettre de trouver des solutions pour que le do-

maine redevienne rentable ».

« Les emmerdes, ça vole toujours en escadrille »

Avec ses 160 hectares de vignes (dont 110 en propre), ce qui en fait l'un des plus grands domaines du département, le Château La Castille ne manque pourtant pas d'atouts. Pour expliquer les difficultés, Emmanuel Jeanteur évoque en premier lieu l'épidémie de Covid. « Tout a commencé au printemps 2020, période où débute la commercialisation du rosé qui représente 70 % de notre production. Avec le confinement, on n'a pas pu vendre notre vin et on s'est retrouvé l'année suivante avec des stocks importants d'un millésime 2019 difficile à écouler ». Et comme, pour reprendre « l'élégante » formule de Jacques Chirac, « les emmerdes,



Le classement espéré en AOC Côtes de Provence de la moitié des terres du domaine pourrait contribuer au redressement financier du Château La Castille.

(Photo Valérie Le Parc)

ça vole toujours en escadrille », d'autres nuages sont venus encore obscurcir l'horizon du domaine. « Alors qu'on sortait à peine de la crise Covid, la guerre en

Ukraine a éclaté, provoquant une forte hausse des prix de l'énergie et des matières sèches : bouteilles en verre, cartons d'emballage et capsules en aluminium. À cela est

venu s'ajouter un ralentissement du marché du vin, notamment du rosé, dont les ventes ont baissé en 2023 ». Et pour arranger le tout, « la sécheresse de l'an dernier nous a contraints d'arroser très tôt, occasionnant des coûts de production supplémentaires », confie Emmanuel Jeanteur. N'en jetez plus, le calice est plein !

Plus de terres classées en Côtes de Provence ?

Mais le gérant du Château La Castille, qui sera accompagné très prochainement par un mandataire judiciaire, se veut optimiste et ne doute pas que le domaine a les moyens de repartir de l'avant. Déjà, il est convaincu que le partenariat avec la cave coopérative de La Londe-les-Maures, qui vinifie désormais les raisins du

château, portera très bientôt ses fruits. « Ce partenariat devrait nous permettre de faire des économies d'échelle ». Emmanuel Jeanteur mise également beaucoup sur le passage de la moitié des terres du vignoble en AOC Côtes de Provence. « On attend une décision prochaine de l'Institut national de l'origine et de la qualité. Si ce classement est opérationnel d'ici juillet, on pourra mieux valoriser notre prochain millésime ».

Enfin, le Château La Castille n'échappera probablement pas à une réorganisation visant « à être plus efficace, mais sans conséquences pour les effectifs (1) ».

P.-L. P.

plpages@varmatin.com

1. À l'heure actuelle, les effectifs du Château La Castille sont de l'ordre de 25 salariés : vigneron, œnologues et commerciaux confondus.